



Rapport d'activité du Partenariat français pour les déchets à UNOC3

Nice, du 09 juin au 13 juin 2025

Version Provisoire V0 – Juin 2025





TABLE DES MATIERES

1. Introduction	2
2. Nos messages clés	3
2.1. La Gestion écologiquement rationnelle des déchets est l'une des solutions les plus efficaces pour réduire la pollution marine et protéger les océans	3
2.2. La réduction de la génération de déchets plastiques repose sur la mise en œuvre de la hiérarchie de l'économie circulaire	3
2.3. Il est nécessaire d'avoir des dispositifs d'élimination final de façon à protéger la santé humaine et l'environnement	3
3. Notre présence à l'UNOC3	4
3.1. Nos évènements	4
3.1.1. Prise de parole side-event organisé par CirceMed "Coopérer pour une économie circulaire méditerranéenne", le 9 juin de 11h45 à 13h15	4
3.1.2. Organisation du Side-event "Spotlight on the Land to Sea Continuum to Protect Marine Environments from Plastic Pollution" en collaboration avec l'AFD, Circlearth et INBO, le 9 juin de 13h30 à 15h30	5
3.1.3. Organisation d'une interview avec Barbara Pompili, Ambassadrice déléguée à l'environnement, le 9 juin à 17h	6
3.1.4. Participation (en tant qu'observateur) de l'Ocean Action Panel 4 « Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types en particulier celle résultant des activités terrestres » le mardi 8 juin à 15h	7
4. Annexes	9





1. Introduction

La participation du Partenariat français pour les déchets (PFD) à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3) s'est construite dès la fin de l'hiver 2025. Son accréditation officielle à la Zone Bleue a constitué une première étape structurante, permettant d'accéder aux espaces de négociation intergouvernementale. Parallèlement, nous avons soumis une proposition de side-event en Zone Bleue, en collaboration avec le RIOB et reprenant les messages de la [publication 2024](#) sur le transfert des déchets et plastiques vers les milieux aquatiques. Cette proposition n'a pas été retenue. En réponse, le PFD a travaillé en collaboration avec l'AFD à la construction d'un événement dans la Baleine (zone verte, accessible à toutes et tous) afin de consolider plusieurs demandes d'intervention. Nous avons également tenté d'intervenir dans le cadre d'un Ocean Action Panel, à travers une prise de parole, appuyée par nos partenaires internationaux.

Cette édition de l'UNOC a rassemblé **environ 15 000 participants incluant plus de 60 chefs d'État et de gouvernement**. Elle s'est tenue dans un contexte politique et environnemental marqué par les négociations en cours du **traité international sur la pollution plastique**, dont la prochaine session aura lieu à Genève en août 2025.

L'UNOC3 a été marquée par l'**Appel de Nice**, signé par **96 pays**, réaffirmant leur engagement pour un traité ambitieux visant à réduire la production et l'usage du plastique, notamment à usage unique. Cette déclaration commune s'articule autour de cinq points pour parvenir à un accord « à la hauteur de ce que la science nous dit et de ce que nos citoyens réclament » :

- 1- Appeler à l'adoption d'un objectif mondial de réduction de la production et de la consommation de polymères plastiques primaires ;
- 2- Mettre en place une obligation juridiquement contraignante pour éliminer progressivement les produits plastiques les plus problématiques et les substances chimiques préoccupantes, en soutenant l'élaboration d'une liste mondiale de ces produits et substances ;
- 3- Améliorer, par une obligation contraignante, la conception des produits plastiques et s'assurer d'un impact environnemental minimal et qui protège la santé humaine;
- 4- Se doter d'un mécanisme financier à la hauteur de l'ambition du traité et soutenant sa mise en œuvre efficace;
- 5- S'engager en faveur d'un traité efficace et ambitieux qui peut évoluer dans le temps et réagir aux changements des preuves et connaissances émergentes.¹

La présence du PFD à UNOC-3 a été rendu possible grâce à nos membres et au soutien spécifique de :



¹ [UNOC-3 : 96 pays signent l'Appel de Nice pour un Traité ambitieux sur les plastiques | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique](#)





2. Nos messages clés

80 % des déchets plastiques retrouvés dans les océans proviennent de mauvaises gestions à terre.
C'est ce message fondamental que le PFD a porté tout au long de la semaine à Nice, en lien avec son plaidoyer en faveur de la gestion écologiquement rationnelle (GER) des déchets.

2.1. La Gestion écologiquement rationnelle des déchets est l'une des solutions les plus efficaces pour réduire la pollution marine et protéger les océans

La GER – comprenant la réduction à la source, la valorisation, le traitement et l'élimination finale sûre – est définie par la Convention de Bâle comme une approche globale permettant de protéger la santé humaine et l'environnement. Elle s'attaque à la racine du transfert de pollution terre-mer, en renforçant, la collecte et le traitement approprié des déchets plastiques et autres flux. Elle constitue un pilier stratégique pour éviter que les déchets n'atteignent les milieux aquatiques.

2.2. La réduction de la génération de déchets plastiques repose sur la mise en œuvre de la hiérarchie de l'économie circulaire

La réduction de la génération de déchets plastiques repose sur la mise en œuvre de la hiérarchie de l'économie circulaire (qui commence par "Refuser"...). Cette hiérarchie d'actions implique une transformation profonde des modes de production et de consommation, la mise en œuvre de nouveaux modèles d'affaires, qui, bien qu'en cours, rencontrent diverses résistances nécessitant une collaboration encore plus étroite entre tous les acteurs des chaînes de valeur.

2.3. Il est nécessaire d'avoir des dispositifs d'élimination final de façon à protéger la santé humaine et l'environnement

Même dans une économie circulaire optimisée, certains déchets ne peuvent être évités, ni réutilisés, ni valorisés. Il est donc indispensable de prévoir des dispositifs d'élimination finale sûrs et contrôlés. Ces installations jouent un rôle essentiel pour protéger la santé publique et prévenir la dispersion des déchets dans les milieux aquatiques et naturels.

A l'approche du traité plastique, l'objectif est que ce traité pose comme socle

1. Une ambition de réduction
2. Le cadre nécessaire à l'éco-conception au niveau international afin de réduire la toxicité des plastiques et de faciliter le recyclage
3. La responsabilisation des producteurs pour internaliser le coût de la collecte et du traitement adéquat de tous les plastiques en fin de vie (suivez nos travaux sur @ partenariat)
4. La mise en place de la gestion responsable des déchets partout dans le monde.





3. Notre présence à l'UNOC3

3.1. Nos évènements

3.1.1. Prise de parole side-event organisé par CirceMed “Coopérer pour une économie circulaire méditerranéenne”, le 9 juin de 11h45 à 13h15

Lors de ce side-event organisé sur le pavillon « A bout de plastique » de Tara-océan, Corinne Trommsdorff a eu l'occasion de présenter le PFD et de mettre en avant les savoir-faire français.

La présidente du GT Plastique de l'ASTEE a aussi pu présenter un projet de sensibilisation, ce qui était particulièrement adapté à l'audience grand public.





3.1.2. Organisation du Side-event “Spotlight on the Land to Sea Continuum to Protect Marine Environments from Plastic Pollution” en collaboration avec l’AFD, Circulearth et INBO, le 9 juin de 13h30 à 15h30

L'évènement organisé par le PFD en collaboration avec l’AFD, INBO et Circulearth a eu lieu le lundi [voir le flyer en Annex], avec les intervenants suivants :

- Corinne Trommsdorff (PFD)
- Alexandra Monteiro (AFD)
- Eric Tardieu (INBO)
- Busadee Santipitaks (Mekong River)
- Pierre-Yves Pouliquen (Veolia)
- Mostafa Ahmed (ISWA)
- Philippe Masset (Ademe)
- Axel Darut (Circulearth)
- Nicolas Moulin (Citeo)
- Carla Worth (Common Seas)
- Susanna De Beauville-Scott (Organisation of Eastern Caribbean States Commission)
- Raj Mohabeer (Indien Ocean Commission)
- Nicolas Chenet (Expertise France)

L'évènement était divisé en quatre parties de façon à mettre en évidence le lien primordial entre gestion des déchets sur terre et protection des milieux aquatiques.

La première partie portait sur les transferts des déchets plastiques depuis la terre vers les océans, la seconde partie faisait état de la nécessaire transition vers l'économie circulaire dans le contexte gestion des déchets. Les parties trois et quatre ont fait l'objet de cas concrets sur

- le bassin méditerranéen avec la présentation de Circemed ;
- le cas des petits états insulaires.

[La présentation](#) est accessible sur notre site web. Le side-event a été entièrement filmé, la vidéo est disponible sur [notre chaîne YouTube](#) et sera valorisée sur notre compte LinkedIn.

L'évènement s'est déroulé en anglais, du fait de l'impossibilité de proposer une traduction simultanée sur ce pavillon et de la présence d'intervenants non francophones.





3.1.3. Organisation d'une interview avec Barbara Pompili, Ambassadrice déléguée à l'environnement, le 9 juin à 17h

Le PFD a eu l'opportunité d'organiser une interview d'une dizaine de minutes avec Madame Barbara Pompili, Ambassadrice à l'Environnement pour la France, dans le cadre de sa présence à l'UNOC.

C'est une très belle occasion de mettre le PFD en lumière et de valoriser un contenu de haut niveau sur les réseaux.

Nous avons demandé à Mme Pompili de répondre à ces trois questions :





L'interview s'est déroulée en anglais afin de la valoriser dans nos réseaux internationaux.

Cette interview a été filmée par un professionnel. La vidéo est accessible sur [notre chaîne Youtube](#), nous prévoyons de la valoriser plusieurs fois dans l'année et nous tenterons d'obtenir une communication de la part de Mme Pompili.



3.1.4. Participation (en tant qu'observateur) de l'Ocean Action Panel 4 « Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types en particulier celle résultant des activités terrestres » le mardi 8 juin à 15h

Chaque matin se sont tenues les séances plénières durant lesquelles les Etats membres des Nations unies ont prononcés des déclarations concernant leur engagement pour l'Océan. Des séquences de dialogues regroupant les Etats membres, les organisations onusiennes ainsi que des représentants de la société civile (ONGs, scientifiques, entreprises) ont eu lieu chaque matin et chaque après-midi. La séance de débat 4 a porté sur la prévention et la réduction significative de tous les types de pollution marine, en particulier de celles provoquées par les activités terrestres comprenant ainsi la pollution plastique. Le PFD a fait une demande de publication de [sa déclaration écrite](#) qui a été retenue pour une prise de parole, mais qui n'a pas pu être dite à l'oral, du fait de la priorité donnée à la prise de parole par les Etats. Le PFD figurera tout de même dans le compte rendu écrit.

Lors de cette session de débat, nous avons pu entendre des discours très engageants de la part de Inger Andersen (Directrice exécutive de UNEP), de Janis Searles Jones (Ocean Conservancy CEO), de Wendy Watson-Wright (UN GESAMP Chair) et de Romain Troublé (Tara Ocean Managing Director). Ces discours sont disponibles sur l'enregistrement du débat, sur [le site de l'UNOC](#).





Rapport d'activité du Partenariat français pour les déchets au FUM12





4. Annexes

Flyer side event “Spotlight on the Land to Sea Continuum to Protect Marine Environments from Plastic Pollution”



SPOTLIGHT ON THE LAND TO SEA CONTINUUM TO PROTECT MARINE ENVIRONMENTS FROM PLASTIC POLLUTION

Organised by AFD, French Solid Waste Partnership, ADEME, Circulearth

Pollutants travel on the continuum from land to sea: 80% of plastic pollution in oceans originates on land. In island territories, these transfers are particularly blatant.

Establishing waste management systems is key to control these pollutions and enable the transition to circularity through the enhanced knowledge of the waste stream.

Examples and solutions from the Mekong River, Mediterranean region and Small Island States will be shared, followed by the celebration of the success of the Clean Ocean Initiative to track and enhance project financing by IFIs, along with the signature of its second phase.

List of speakers

Moderated by Ms. Corinne Trommsdorff,

Executive Director, French Solid Waste Partnership

Introduction

Ms. Alexandra Monteiro, Senior waste coordinator, AFD

Part 1 : The transfer of plastic waste from land to sea

Mr. Eric Tardieu, General Secretary, INBO

Ms. Busadee Santipitaks, Chief Executive Officer, Secretariat of the Mekong River

Part 2 : Global perspective on waste management and the transition to circularity

Pierre-Yves Pouliquen, Sustainable Development Director, VEOLIA

Representative of Togo (TBD)

Mr. Mostafa Ahmed, Technical Lead, ISWA

Part 3 : The case of the Mediterranean Region

Mr. Philippe Masset, Director of European and International Affairs, ADEME

Part 4 : The case of Small Island States

Moderated by Mr. Axel Darut, Circulearth

Mr. Nicolas Moulin, Overseas Territory Manager, Citeo

Ms. Carla Worth, Policy Lead, Common Seas

Ms. Susanna De Beauville-Scott, Project Manager, Organisation of Eastern Caribbean States Commission

Mr. Raj Mohabeer, Officer in charge, Indian Ocean Commission

Mr. Nicolas Chenet, Director of Sustainable Department, Expertise France

Conclusion

Ms. Barbara Pompili, French Ambassador for the Environment



9 JUNE 2025

13:30 - 15:30

Archipel Pavilion- La Baleine

Followed by the Clean Ocean Initiative
celebration and signature





Note de position du PFD

Note de position du Partenariat français pour les déchets - UNOC3

Note de Position

2 juin 2025

Les pollutions se transfèrent de la terre à la mer : 80% des déchets des océans proviennent de la terre ! Pour lutter efficacement contre les pollutions marines, l'investissement le plus durable réside dans la Gestion Ecologiquement Rationnelle (GER) des déchets qui inclut dans sa définition réduction à la source, valorisations et traitement. Cette approche se base sur un contrôle rigoureux des flux tout en protégeant santé humaine et environnementale.

Concernant les matières plastiques, comme pour les autres déchets, la priorité doit être donnée à la réduction de leur production et à leur réutilisation, puis à leur recyclage et traitement final conformes à la GER définie par la Convention de Bâle. L'efficacité des valorisations est conditionnée, entre autres, par la mise en œuvre de l'éco-conception et l'existence de marchés pour les matériaux secondaires produits : il s'agit de penser cycle de vie.

La réduction de la génération de déchets plastiques repose sur la mise en œuvre de la hiérarchie de l'économie circulaire (qui commence par «Refuser»...). Cette hiérarchie d'actions implique une transformation profonde des modes de production et de consommation, la mise en œuvre de nouveaux

“La GER des déchets est une solution majeure en réponse aux enjeux discutés lors de UNOC3”

modèles d'affaires, qui, bien qu'en cours, rencontrent diverses résistances nécessitant une collaboration encore plus étroite entre tous les acteurs des chaînes de valeur.

La GER des déchets (réduction à la source, valorisations et traitement) a un coût, même lorsque la circularité et les flux de revenus associés sont mis en place. Cette solution présente un bénéfice environnemental qui induit des coûts évités surpassant largement les coûts de sa mise en œuvre (GWMO 2024). Son financement doit de fait s'appuyer sur un ensemble d'instruments financiers faisant contribuer acteurs publics et privés, afin que ces coûts évités bénéficient en retour à l'ensemble de la société.

Les échanges prévus à l'UNOC 3 joueront un rôle clé dans l'élaboration en cours du Traité international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, qui se tiendra en août à Genève. Ils permettront aussi d'appuyer le «Global Push» visant à faire reconnaître le rôle essentiel de la gestion des déchets et de la transition vers la circularité pour atteindre les ODD de l'agenda 2030.



Contact communication

Pauline Astruc
pauline.astruc@pfd-fswp.fr
+33 (0)6 24 02 43 20